LE CESE A VOTÉ SON AVIS "AGIR POUR LA BIODIVERSITE"

PUBLIÉ LE 11/09/2013

Deux années se sont écoulées depuis l'adoption, en juin 2011, de l'avis du CESE intitulé « la biodiversité : relever le défi sociétal », rendu sur saisine du Premier ministre. Dans un contexte alors marqué par l'engagement de la France à Nagoya et l'adoption de la SNB, cet avis formulait des préconisations insistant sur le rôle et l'implication des différents acteurs comme facteurs clés de réussite. À la veille de la conférence environnementale et à l'heure où s'élabore le projet de loi sur la biodiversité, le CESE a souhaité assurer le suivi de ses propres recommandations et faire l'état des lieux de leur prise en compte. Ce dernier met en lumière des avancées réelles depuis le vote de l'avis de 2011, en particulier les efforts à remplir pour atteindre certains objectifs fixés dans la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) mais aussi dans la compréhension des enjeux par les acteurs. Pour autant, cet avis alerte sur la dégradation persistante de la biodiversité. Un décalage subsiste entre l'ambition affichée depuis par le Président de la République de « faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité », et les moyens affectés à cette ambition. C'est donc une réaction vive et immédiate dans une approche écosystémique et concertée que préconisent les rapporteurs de l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), Marc Blanc (Groupe CFDT) et Allain Bougrain-Dubourg (Groupe environnement et nature), au nom de la section de l'environnement présidée par Anne-Marie Ducroux (Groupe environnement et nature). Cet avis a été voté en assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental, le 10 septembre 2013 avec 174 votants : 102 voix pour, 16 voix contre et 56 abstentions.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026